



Le 21 Juillet 2015

Christophe ROTH, Délégué Fédéral en charge du Handicap aux Fonctions Publiques CFE CGC, membre du Comité National FIPHFP, Membre du Groupe de Pilotage Interfédéral en charge du handicap Confédération CFE CGC, membre MDPH/CDCPH/CDAPH réagit suite aux parlementaires qui ont définitivement ratifié le 21 juillet 2015 l'ordonnance prévoyant de nouveaux délais pour la mise en accessibilité des transports en commun et des établissements recevant du public.

Les acteurs publics et privés qui ne se sont pas mis en conformité avec l'obligation d'accessibilité ont trois, six ou neuf ans pour se mettre aux normes.

En qualité de délégué fédéral en charge du handicap, je manifeste un vif mécontentement à l'égard d'une telle décision qui, une fois de plus, cède à la facilité au lieu de s'engager à bras le corps dans la lutte contre les discriminations liées au handicap.

Je demande au gouvernement d'assumer son rôle en la matière et à ne pas se « défausser » sur les collectivités locales et les entreprises. Dans le contexte actuel de réduction des dotations globales de fonctionnement (DGF), les collectivités n'auront d'autre choix que de recourir à l'endettement pour se mettre aux normes.

Est-il besoin de rappeler que le lancement des travaux, programmés dans le temps, aurait pu constituer un levier puissant de relance économique et de lutte contre le chômage au même titre que la rénovation thermique ?

Pourquoi le Gouvernement n'a pas prévu un dispositif de baisse de TVA pour financer l'accessibilité comme cela a été prévu pour les travaux de rénovation thermique ?

Pourquoi ne pas avoir créé des emplois d'avenir orientés vers cet effort d'accessibilité plutôt que de se contenter de contrats aidés dans le secteur non marchand ?

Une fois de plus le Gouvernement montre un manque cruel de vision pour notre société. Il aurait pu faire le choix de fédérer toutes les forces vives de la Nation au nom d'une solidarité entre tous nos concitoyens, notamment entre personnes en recherche d'emploi et personnes handicapées usagers de services publics.

L'esprit de la loi du 11 février 2005 nous est très précieux à chacun et nous souhaitons qu'il soit enfin véritablement applicable dans tous les domaines de la vie en société. Le handicap doit être le champ essentiel et premier de la solidarité nationale ! Repousser l'accessibilité, c'est pousser les personnes handicapées vers plus d'isolement !

L'ordonnance sur l'accessibilité des établissements recevant du public (ERP) qui vient juste d'être adoptée, n'a plus rien à voir avec le texte initial.

Aucun amendement sérieux n'a été adopté pour contrer les faiblesses générées par ce texte sans envergure écrit à la va-vite !

Pire, les échéances concernant l'accessibilité ont été, une nouvelle fois, reportées.

Alors une question : Où est le projet ambitieux que le gouvernement voulait apporter aux personnes handicapées ?

Les droits des personnes en situation de handicap sont portés partout dans notre pays par les Humanistes, et s'inscrivent dans notre tradition des droits de l'Homme, dans notre vision de la démocratie, dans notre conception de l'égalité. Or, ces droits fondamentaux sont aujourd'hui partout menacés, démontrant qu'ils ne sont pas assez consolidés et doivent être défendus sans relâche au quotidien.

15% des ERP sont accessibles, moins de 6 écoles sur 10, 40% des collèges, 20% les lycées...
Le bilan est catastrophique en terme d'accessibilité pour tous et partout !

Après les ponctions de trois fois 29 millions d'euros sur les fonds du FIPHFP, et trois fois 29 millions d'euros sur les fonds de l'AGEFIPH, ce recul concernant l'accessibilité décidé est inadmissible et lamentable pour toutes les personnes en situation de handicap et ceux et celles qui sont à mobilité réduite, ceux et celles qui ont besoin d'une accessibilité numérique ou autre.

Alors que la France est candidate pour accueillir les Jeux paralympiques en 2024 n'est il pas honteux de reporter l'accès aux lieux publics.... N'y a-t-il pas une contradiction entre les paroles et les actes !

Notre pays est en queue de peloton des nations ayant ratifié la Convention internationale des personnes handicapées.

Pour rappel, les lieux publics devaient tous être aux normes pour cette année, selon une loi de 2005. Ils ne sont même pas la moitié.

Le problème de l'accessibilité est dur à vivre, il nous concerne tous !

N'est ce pas une marque d'ouverture d'esprit et d'engagement envers des millions de personnes concernées et chacune et chacun d'entre nous en devenir avec l'allongement de la durée de la vie ...

C'est aussi oublier de penser aux poussettes , aux familles etc ...

La question du coût ne doit pas toujours être le bouc émissaire , il y a des solutions pragmatiques .

Il reste pour trop de décideurs et de monde dans l'indifférence générale, il faut changer le regard sur le handicap et réellement s'impliquer en dehors des effets d'annonce et de communication !

Aux Fonctions Publiques CFE CGC dans mon rôle de délégué fédéral au handicap , je souhaite combattre de manière plus efficace les freins à l'égalité des collègues en situation de handicap, pour une égalité réelle. Je suis face à une triple exigence :

- Un devoir de responsabilité , d'écoute
- Un devoir d'exemplarité, d'efficacité
- Un devoir de solidarité , et d'aide .

Aucun recul n'est acceptable, ni même envisageable, dans le domaine du handicap. Au contraire, l'égalité doit être renforcée dans les têtes autant que dans les textes.

Ce combat reste un combat actuel.

Celui d'un monde du travail en phase avec son temps.

Celui d'un monde du travail qui doit mobiliser tous les acteurs et décideurs.

Celui d'un monde du travail dans les fonctions publiques ou du privé exemplaire et respectueux des droits fondamentaux,

Celui d'un monde du travail où l'égalité n'est pas une parenthèse.

Celui d'un monde du travail où chacun doit être respecté et considéré à sa juste valeur professionnelle.

[Aux Fonctions Publiques CFE CGC nous défendons l'accessibilité pour tous et partout \(numérique, personnes à mobilité réduite\).](#)

[REJOIGNEZ NOUS !](#)

FONCTIONS PUBLIQUES CFE-CGC 15-17, rue Beccaria 75 012 PARIS Tél : 01 44 70 65 90 @ : ufcfp.cgc@wanadoo.fr	<i>Adhèrez</i> 
http://www.fonctions-publiques-cfecgc.org/	